

depuis un an attestent que le terrorisme continue de menacer la société civile. La multiplication des prises d'otages par des terroristes cherchant à obtenir des concessions politiques ou des rançons est une autre cause de préoccupation. En réalisant des progrès substantiels dans la mise en oeuvre des 25 recommandations de la conférence ministérielle sur le terrorisme, qui a eu lieu à Paris en 1996, nos gouvernements contribuent pour beaucoup à la lutte contre la menace terroriste. Par exemple :

Pour renforcer la coopération visant à combattre et à éliminer le terrorisme, les Nations Unies, à l'initiative de nos gouvernements, ont entrepris des négociations en vue d'une convention sur la répression des attentats terroristes. Pour élargir encore cette coopération, nous avons engagé tous les États à adhérer aux conventions internationales sur le terrorisme mentionnées dans la résolution de 1996 de l'ONU sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international d'ici l'an 2000, et nous intensifierons nos efforts diplomatiques afin d'obtenir l'accession et l'adhésion universelles à ces conventions.

Pour renforcer notre capacité d'enquêter sur les attaques terroristes contre les moyens de transport terrestres, nos experts ont tenu une série de consultations techniques et de sécurité. Pour aider les États à enquêter sur les crimes terroristes impliquant des véhicules automobiles, nous avons, à l'occasion de conférences internationales, réclamé le renforcement du régime international de numéros d'identification des véhicules.

Pour améliorer la sécurité des personnes qui voyagent par avion, nous avons collaboré avec d'autres membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour faire adopter des normes de sécurité plus sévères, y compris en ce qui concerne l'équipement de détection des explosifs et le matériel connexe; les membres de l'OACI ont manifesté leur intention de faire approuver par le Conseil les normes convenues en matière de sécurité dans les aéroports, ainsi que des modalités plus uniformes d'application de ces normes.

Pour empêcher les terroristes d'abuser des droits d'asile légitime qui sont enchâssés dans le droit international, nous avons proposé une déclaration en ce sens de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour faire échec, notamment, à l'usage du cryptage par les terroristes, nous avons souscrit à l'accélération des consultations relatives à l'adoption des lignes directrices de l'OCDE sur la politique en matière de cryptographie, et invité tous les États à se doter de politiques nationales sur le cryptage, y compris la gestion de clé, qui peuvent, conformément à ces lignes directrices, permettre aux gouvernements légitimes de prévenir les actes de terrorisme et d'enquêter à leur